

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 28 mai 2018

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

Article 2121-25 du Code Général

des Collectivités Territoriales

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM BARBIERI – BATTIN – CAPOCCIONI – DARDET – DARMET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – FAURE – GONNET – GUGLIELMI – GUIGUI – LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MAITRE – MARGERIT – OCCHINO – PAULIN – PRAT – REPELLIN – ROSTAN – SADOON – SERBOURCE – SPIRHANZL – TOUSSAINT

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. BRAUD – DROGO – FRAILE – GROS-DAILLON – JAGLIN – MALLIER – TORNABENE

Laurent BRAUD donne pouvoir à Gérard DINI – Patricia GROS-DAILLON donne pouvoir à Ada SADOON – Yvan MALLIER donne pouvoir à Valérie DUBOUCHET – François TORNABENE donne pouvoir à Carmen GUGLIELMI

Frédéric BATTIN et Hervé DOULAT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptées, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

@@@@@

M. le Maire propose d'ajouter deux délibérations et d'en retirer une à l'ordre du jour :

- Ajout de la délibération sur le Protocole d'accord transactionnel,
- Ajout de la délibération sur l'Appellation de la tribune d'honneur du Stade Joseph GUETAT,
- Retrait de la délibération sur l'Acquisition d'un local en vente en l'état futur d'achèvement sis à SEYSSINET-PARISSET, 21 rue du Moucherotte.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

M. le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des emplois

Ada SADOUN présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fixation du nombre de représentant du personnel au Comité Technique placé auprès de Seyssinet-Pariset et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Ada SADOUN présente la délibération relative à la fixation du nombre de représentant du personnel placé auprès de Seyssinet-Pariset et la décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

FINANCES :

BUDGET VILLE - Exercice 2017 - Approbation du compte administratif

Arrivée de Bernard ROSTAN.

Karol DARMET présente la délibération relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017.

Hervé DOULAT remercie les services et les élus pour cette présentation très claire.

Il souligne que le Compte Administratif est très positif sur la forme : on a dépensé moins que prévu et encaissé plus et on dégage des marges budgétaires intéressantes. Sur le fond, il estime que si la bonne santé financière de la commune est rassurante, cela le questionne sur sa dynamique. Concernant la baisse des charges de personnel, il demande s'il y a de réelles difficultés de recrutement ou s'il ne s'agit pas d'une suppression de poste déguisée. De même, l'année dernière, un débat avait eu lieu sur l'écart de l'épargne nette entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le Budget Primitif, avec une restauration spectaculaire de l'épargne. Pour M. DOULAT les marges de manœuvre existent bien et sont importantes. Il s'agit du troisième exercice sans emprunter. La commune va donc se désendetter et améliorer sa santé financière. Ces marges de manœuvre devraient permettre de discuter plus ouvertement de ce qu'il est possible de faire, à l'exemple de la concertation sur le projet Fauconnière. De même concernant le taux de réalisation modeste des dépenses d'équipement. Il demande s'il y a un lien de cause à effet avec des effectifs manquants ou s'il s'agit d'une volonté qui a du mal à se traduire en faits.

M. le Maire explique que, concernant les recrutements, cela n'amuse personne d'avoir des candidats qui ne correspondent pas aux fonctions. Il faut à chaque fois relancer les candidatures et remettre en place des jurys. Il n'y a aucune volonté de retarder les recrutements ni de minimiser les dépenses de personnel. Concernant l'écart d'épargne nette entre le DOB et le BP, rappelons que la commune a perdu près d'un million d'euros de dotations de l'Etat entre 2014 et 2017. La prudence était de mise. Concernant le taux de réalisation des dépenses d'équipement, on a le taux de réalisation financier et comptable mais il serait intéressant d'avoir le taux de réalisation de travaux effectués ; les factures n'arrivent pas toutes avant la fin d'année et certains travaux sont terminés mais non réglés. Parfois il faut aussi attendre les réponses des partenaires extérieurs avant de lancer les travaux. Enfin, le report des opérations de logements sociaux liés aux risques naturels impacte fortement le taux de réalisation. Sur la Fauconnière, on n'est plus dans le compte administratif mais dans le budget 2018. Tout le monde s'accorde sur l'intérêt que présente ce projet, sur l'importance de la concertation. Des moyens sont mis en œuvre. Sur le plan informatique, il est difficile de mettre en œuvre un site internet distinct. Cela apparaîtra donc sur celui de la commune.

Guillaume LISSY considère que le CA n'est pas un vote politique. Il s'agit de contrôler l'exécution du budget voté. L'idée c'est de donner quitus. On constate la bonne tenue du budget, une gestion rigoureuse. L'écart sur les résultats ne devrait pas poser de question sur la sincérité mais il est tel que son groupe s'interroge. Il y a une différence entre le BP et le CA de l'ordre de 10%. L'objectif d'une collectivité n'est pas seulement d'augmenter l'épargne nette et de baisser l'endettement, mais de définir ses orientations politiques. On externalise beaucoup de prestations pour tenir les budgets. On constate que le budget est en décalage fort avec la réalité car il a été reconduit depuis 2 ans à l'identique. Or, des excédents sont dégagés.

Le rôle de la collectivité est de faire fonctionner ses services publics et non de faire des marges.

M. le Maire confirme que le rôle de la municipalité est de faire fonctionner les services publics mais souligne que ces marges sont nécessaires pour des projets d'investissement importants dans l'avenir :

Ex : - l'opération Fauconnière n'est pas neutre et va engager tout le prochain mandat ;
- la crèche.

Guillaume LISSY pense que s'il s'agit d'une volonté, il faut l'afficher.

K. DARMET précise que 94% des dépenses réelles ont été réalisées, on ne peut pas être supérieur à 100%. Les recettes sont réalisées à 110%, il est préférable de dépasser 100%. Certains produits sont difficiles à prévoir (participations, produits des services (liés à leur fréquentation), les cessions sont ponctuelles). Il faut se féliciter des résultats. Ces recettes permettront de financer des projets d'investissement. Il rappelle que le budget supplémentaire a été voté en suréquilibre avec les excédents des années antérieures.

S'il s'agit d'une gestion prévisionnelle par rapport aux investissements futurs, Guillaume LISSY sollicite un Plan Pluriannuel d'Investissement, précisant de quelle manière l'épargne va être utilisée.

M. le Maire propose d'en débattre en conférence budgétaire.

Hervé DOULAT ajoute que l'excédent est affecté au fond de roulement et demande s'il est prévu de faire l'état du fond de roulement ?

M. le Maire précise que les résultats n'ont pas été repris. Il propose d'en reparler au budget supplémentaire 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote.

BUDGET VILLE - Exercice 2017 - Approbation du compte de gestion du comptable

Karol DARMET présente la délibération relative à l'approbation du compte de gestion comptable pour l'exercice 2017.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Décision Modificative budgétaire n°1

Karol DARMET présente la délibération relative à la décision modificative budgétaire n°1.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de mise à disposition de personnels animateurs pour les différents temps d'accueils organisés par la commune de Seyssinet-Pariset et le remplacement des ATSEM, lors des semaines scolaires

Ada SADOUN présente la délibération relative à l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de mise à disposition de personnels animateurs pour les différents temps d'accueils organisés par la commune de Seyssinet-Pariset et le remplacement des ATSEM, lors des semaines scolaires.

Guillaume LISSY indique qu'à chaque fois que le marché est renouvelé son groupe intervient pour dire son opposition à la démarche. Il observe que le marché est attribué à l'entreprise moins disante qui propose une qualité moyenne. Le CCTP propose une répartition du jugement des offres avec 70 % du prix et 30 % de la valeur technique. Avec une tarification à 17€ de l'heure, on peut difficilement s'attendre à avoir un service de qualité. Genipluri semble en retrait pour la formation de ces agents, pour le lien avec la collectivité. Un autre concurrent avait une offre très supérieure en terme de qualité. M. LISSY attire l'attention du Conseil

Municipal sur la conséquence de ses choix qui auraient pu être tout autre dans l'intérêt des enfants.

M. le Maire rappelle que tous ces agents sont sous la responsabilité et l'encadrement de notre personnel. Ils ne sont pas livrés à eux-mêmes.

VOTE : Adopté à 23 voix pour, 7 voix contre.

Adhésion de la commune au groupement de commandes formé par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés

M. CAPOCCIONI s'absente.

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'adhésion de la commune de Seyssinet-Pariset au groupement de commandes formé par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention pour la réfection de 2 courts de tennis

Robert OCCHINO présente la délibération relative à la demande de subvention pour la réfection de 2 courts de tennis.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

M. CAPOCCIONI rentre à nouveau dans la salle.

Guillaume SPIRHZANZL présente la délibération relative à l'attribution des subventions de fonctionnement pour les différentes associations seyssinetoises.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifs des concessions du cimetière pour 2018-2019 à compter du 1^{er} septembre 2018

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la révision des tarifs de concessions des cimetières pour 2018-2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifs de locations de salles communales pour 2018-2019 à compter du 1^{er} septembre 2018

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la révision des tarifs de locations de salles communales pour 2018-2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifs des emplacements des marchés et des droits de terrasse pour 2018-2019 à compter du 1^{er} septembre 2018

Gérard DINI présente la délibération relative à la révision des tarifs des emplacements des marchés et des droits de terrasse pour 2018-2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

INTER COMMUNALITE

MACHES PUBLCS – Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes relatif à la mission d'évaluation, d'audit, de faisabilité et de conseil pour le projet Société Publique Locale (SPL) de restauration collective

Gérard DINI présente la délibération relative à l'autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes relatif à la mission d'évacuation, d'audit de faisabilité et de conseil pour le projet Société Publique Locale (SPL) de restauration collective.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE :

Adhésion au groupement porté par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour la fourniture de solutions de communications mobiles et prestations annexes

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à l'adhésion au groupement porté par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour la fourniture de solutions de communications mobiles et prestations annexes.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Dossier d'adhésion pour l'appel à projet WIFI4EU

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au dossier d'adhésion pour l'appel à projet WIFI4EU.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi

Marc PAULIN présente la délibération relative au débat sur les orientations générales au projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi).

Il indique le maintien des remarques émises durant le débat sur le PADD le 05 décembre 2016.

Développement économique :

Le PADD actualisé prévoit d'établir 4 types de zones dédiées aux espaces à vocation économique réparties selon la nature des activités qu'elles peuvent accueillir. Les ZA actuelles présentes sur la commune (Tuilerie, Fleurs, Houille Blanche, Catalpas) autorisent l'implantation d'entreprises de diverses natures, ce qui les rend attractives et dynamiques. Elles ont réussi à développer un tissu d'activités économiques très diversifié (tertiaire, formation, petite industrie...) dans un cadre paysager de qualité. Aussi la commune souhaite que le futur zonage des ZA de son territoire puisse permettre de continuer d'accueillir des activités tant artisanales que productives, de bureaux ou de services.

Habitat :

Afin de permettre une production plus importante de logements locatifs sociaux familiaux dans les communes déficitaires, la nouvelle rédaction du PADD précise « dans les communes déficitaires et disposant d'une faible ressource foncière, il conviendra de permettre l'évolution d'espaces d'activités intégrés dans le tissu urbain, afin qu'ils puissent participer à la mise en œuvre des objectifs de production de logements sociaux conformément aux objectifs du PLH. » Cette mesure va à l'encontre du principe exprimé en page 40 « Assurer une offre équilibrée et suffisante de capacité d'accueil pour l'implantation et le développement des entreprises » qui met en évidence une raréfaction du foncier à l'échelle de la Métropole et qui préconise de « Conforter la présence de l'économie dans le tissu urbain ».

La commune souhaite renforcer les dynamiques économiques et commerciales de son territoire, dans les espaces économiques dédiés et dans la zone urbaine mixte. Elle considère également que les objectifs en matière de développement économique doivent se définir en prenant en compte les enjeux liés à la fiscalité de la Métropole et des communes dans ce domaine.

Guillaume LISSY souhaite que la commune continue à voter d'une seule voix pour une parole cohérente, comme c'est le cas pour le PLH. Il insiste sur la question de l'inondabilité qui aura un impact sur l'activité et le logement et rappelle l'importance d'un équilibre entre les deux.

Il salue les efforts de la commune pour l'aboutissement et le travail fait sur le PLUi qui est ambitieux et respecte la commune et sa taille humaine.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

**Acquisition d'un local en vente en l'état futur d'achèvement sis à SEYSSINET-PARISSET,
21 rue du Moucherotte**

Retirée.

ENFANCE, SPORTS ET CULTURE

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE :

Tarifification à compter du 3 septembre 2018 : Accueils de loisirs

Véronique GONNET présente la délibération relative à la révision des tarifs de la participation des familles pour les accueils de loisirs à partir du 3 septembre 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifification à compter du 3 septembre 2018 : Accueils périscolaires matin et après-midi

Véronique GONNET présente la délibération relative à la révision des tarifs de la participation des familles pour les accueils périscolaires matin et après-midi à partir du 3 septembre 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifification à compter du 3 septembre 2018 : Restauration scolaire

Véronique GONNET présente la délibération relative à la révision des tarifs de la participation des familles pour la restauration scolaire à partir du 3 septembre 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarifification à compter du 3 septembre 2018 : Transport scolaire « Quirole / Percevalière »

Véronique GONNET présente la délibération relative à la révision des tarifs de la participation des familles pour le service « Transport scolaire Quirole / Percevalière » - trajet domicile-école et école-domicile.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE :

Demande de subvention de la Ville de SEYSSINET-PARISSET auprès du Conseil Départemental

Valérie DUBOUCHET présente la délibération relative à la demande de subvention pour la participation au financement du Relais Assistantes Maternelles de la Ville de Seyssinet-Pariset auprès du Conseil Départemental.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

CULTURE :

Tarifs 2018-2019 du Conservatoire à Rayonnement Communal (Ecole de musique et de danse) et définition des conditions d'application de ces tarifs

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la révision des tarifs appliqués au Conservatoire à Rayonnement Communal (Ecole Musique et Danse) et aux conditions d'application de ces tarifs.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat CRC / Association Solidarity

Dominique MAITRE présente la délibération relative à la convention de partenariat entre le CRC et l'Association Solidarity.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Billetterie : droits d'entrée pour les spectacles de la saison culturelle 2018-2019

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la fixation des droits d'entrée des spectacles de la saison culturelle 2018-2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modification du nom du Centre de Loisirs Jean Moulin

M. le Maire présente la délibération relative à la modification du nom du Centre de Loisirs Jean Moulin. Il propose d'ajouter le nom d'Arnaud Beltrame à celui de Jean Moulin au Centre de Loisirs. L'objectif est que les enfants se souviennent qu'un autre héros est mort en martyr pour que notre pays vive libre.

Guillaume LISSY souhaite ajouter un mot pour marquer l'unanimité du Conseil Municipal. Pour lui il y a une différence forte : Jean Moulin faisait partie d'une organisation collective. Le Colonel s'est illustré par son action individuelle. Il a ainsi démontré la qualité des forces de l'ordre et son courage. Tous deux avaient en commun le sens de l'intérêt général et les mêmes valeurs.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Protocole d'accord transactionnel

Ada SADOUN présente la délibération relative au protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Seyssinet-Pariset et Madame Violette LESAGE.

Guillaume LISSY considère que la question des agents relève de l'exécutif. Une remarque sur la forme. Il pense que la délibération sur sa forme aurait pu être réduite sans que l'ensemble des reproches soient portés à la connaissance de chacun par déontologie.

M. le Maire partage sur le fond mais la Trésorerie a demandé ces éléments.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Appellation de la tribune d'honneur du Stade Joseph GUETAT

Robert OCCHINO présente la délibération relative à l'appellation de la tribune d'honneur du stade Joseph GUETAT.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Avant de refermer la séance **M. le Maire souhaite donner des éléments d'information concernant les travaux programmés sur l'A 480.**

L'enquête environnementale aura lieu au mois de septembre pour que le Préfet de l'Isère puisse signer une DUP d'ici la fin de l'année. Mais dès cet été des travaux préparatoires vont débiter car des concessionnaires vont déplacer leurs réseaux (RTE, Métro). Ces travaux devraient débiter le 23 juillet.

ENFOUISSEMENT LIGNE RTE entre le Rondeau et Catane

Planning prévisionnel : de mi-juin 2018 à fin 2018.

Impacts sur l'A480 du lundi **23/07/2018** (à savoir après l'étape 13 du Tour de France du vendredi 20/07/2018 entre Bourg-d'Oisans et Valence) au mercredi **31/10/2018**.

- **Maintien en journée des 2 voies de circulation** (gabarit réduit à 7m par sens, suppression de la BAU et des refuges), avec vitesse limitée à 70km/h (ponctuellement 50 km/h) et **fermeture hebdomadaire sur quatre nuits en semaine** du lundi soir au vendredi matin.
- **Fermetures successives en sens Lyon → Sisteron des bretelles Catane et Louise Michel** sur une **durée maximale de trente-deux heures chacune**.
 - étape 1 : 3 premières semaines : fermeture de la bretelle de sortie Louise Michel sur 32 heures maximum en continu, déviations nocturnes entre Catane et Rondeau
 - étape 2 : 4 semaines suivantes : déviations nocturnes entre le pont barrage de Saint-Égrève ou le diffuseur des Martyrs et Catane
 - étape 3 : 7 semaines suivantes : déviations nocturnes entre le pont barrage de Saint-Égrève ou le diffuseur des Martyrs et Catane, et **fermeture des bretelles de sortie et d'entrée Catane** sur 32 heures maximum en continu courant 09/2018
 - étape 4 : dernière semaine : remise en configuration d'A480 dans le secteur des travaux RTE en section courante, déviations nocturnes entre Catane et Rondeau

A la fin des travaux, le gabarit des voies reste réduit, la vitesse maximale reste limitée à 70km/h, la BAU est remise en service jusqu'à fin mars 2019.

La séance est levée à 21h00

Pour extrait certifié 4 juin 2018



Diffusion

M. le Maire
Mmes et MM. les Adjointes
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur de Cabinet
Mmes et MM. les Chefs de Service
Le personnel communal
Syndicat CGT – CFDT
INTRANET

